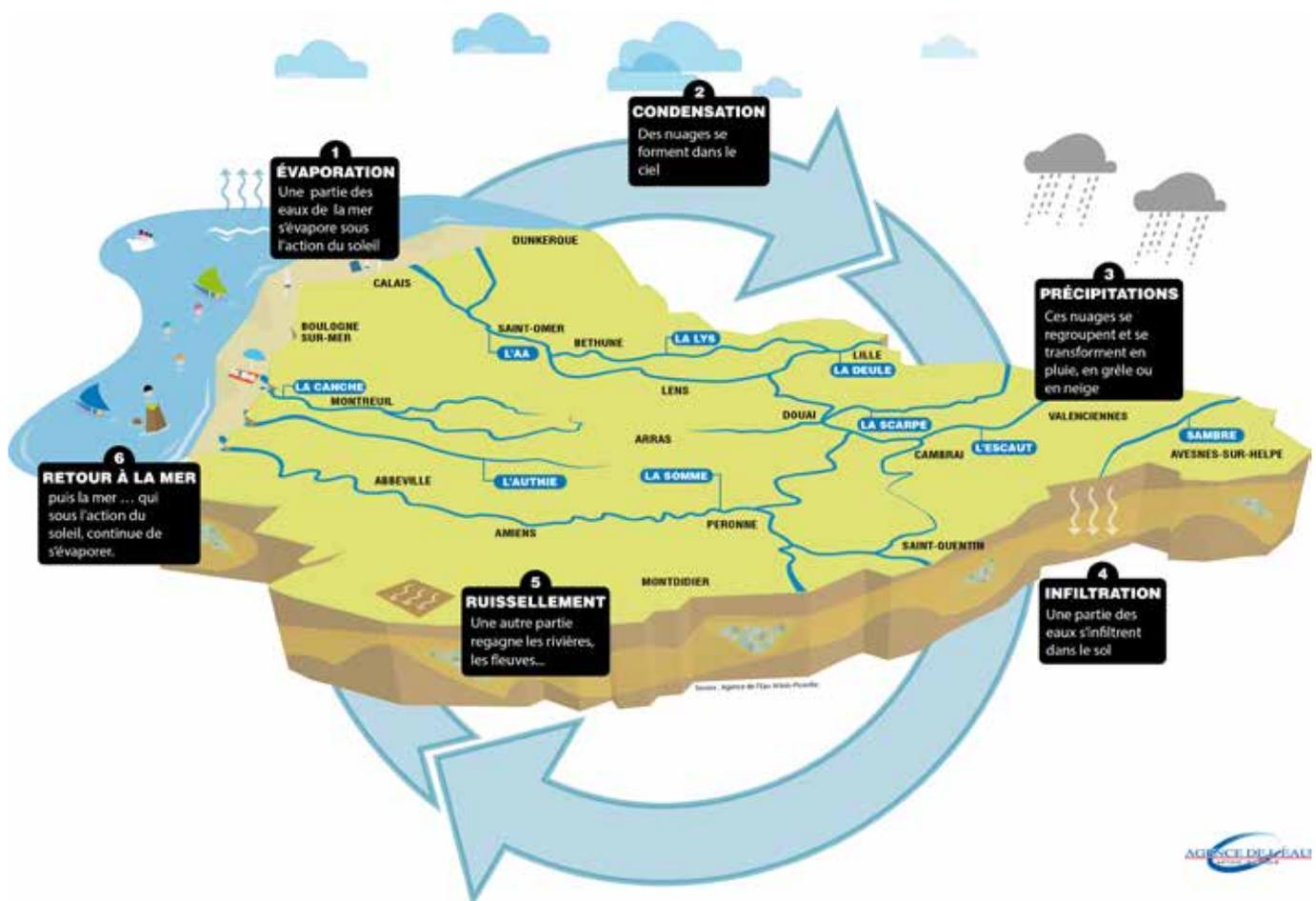


LES POLITIQUES DU GRAND CYCLE DE L'EAU



Protection de la ressource

Entretien et restauration
des zones humides

Entretien et Restauration des cours d'eau

Continuité écologique

Etudes générales

Protection des champs captants

Prévention des inondations

Connaissance environnementale

Lutte contre l'érosion

Préservation des
milieux aquatiques

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

LA CONNAISSANCE DE LA QUALITE DES MASSES D'EAU

› Les autorisations de programme engagées en 2015

Type d'interventions	Montant des travaux	Données en M€
		Montant des autorisations de programme engagées
Eaux souterraines	0,126	0,126
Eaux de surface	1,098	0,935
Eaux littorales	0,417	0,232
TOTAL	1,641	1,293

L'ACTION EN BREF

1,29 M€ de décisions pour des marchés et des subventions liées aux études et à la connaissance environnementale

Réalisation de 3 campagnes de mesures

› La connaissance des eaux de surface

La surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau du bassin a été menée conformément aux arrêtés surveillance et évaluation de janvier 2010. Environ 200.000 résultats d'analyses, physico-chimiques et biologiques, ont ainsi été bancarisés en 2015 et validés. Le traitement des résultats de l'année précédente permet de continuer à renseigner sur la progression de la qualité physico-chimique des masses d'eau de surface : sur le bassin, on passe ainsi de 30% de bon état physico-chimique en 2007 à environ 40% en 2014.

Pour compléter ces diagnostics et disposer de nouveaux outils de surveillance prévus dans la directive substances de 2013, deux études ont par ailleurs été financées en 2015. La première concerne le suivi de contaminants chimiques accumulés par des organismes vivants et les effets toxiques engendrés : la société BIOMAE a développé un protocole sur des petits crustacés d'eau douce (gammare), engagés et exposés pendant 1 à 3 semaines dans le milieu naturel. 5 cours d'eau ont fait l'objet de ce suivi. Cette étude a permis d'une part de vérifier le caractère favorable de ce type de surveillance et d'autre part de confirmer la forte contamination de la Deûle canalisée, mais aussi de conforter le caractère station de référence des Evoissons à Bergicourt (80). La seconde étude concerne un suivi intégratif de la qualité de l'eau par l'utilisation d'échantillonneurs passifs : l'intérêt est de pouvoir concentrer au cours de l'exposition dans le milieu l'ensemble des contaminants présents sur une phase absorbante, qui est ensuite mise en analyse. Le rendu de cette étude réalisée par l'Université de Lille I est la définition d'un protocole qui sera à l'avenir mis en œuvre sur l'ensemble du bassin.

Enfin des opérations de prélèvements et d'analyses menées avec le laboratoire prestataire de l'Agence et le laboratoire national de référence AQUAREF (consortium regroupant l'INERIS, le LNE, l'IFREMER et l'IRSTEA) se sont terminées en 2015. Les résultats sont en cours d'exploitation et doivent permettre d'établir un plan d'assurance qualité sur les prélèvements et de déterminer les bonnes pratiques en matière d'échantillonnage.



Photographie latérale d'un gammaré (gammarus fossarum)



Transplantation in situ des cages sur site d'étude



Système d'immersion contenant les cages des gammare

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

› La connaissance des eaux souterraines

Les eaux souterraines ont également fait l'objet d'un suivi réglementaire avec près de 80.000 résultats d'analyse reçus au cours de l'année 2015 sur les 200 points de mesure que compte l'Agence.

Dans le cadre de la révision du dispositif de surveillance (Cf. paragraphe suivant), une étude est en cours avec le BRGM. Elle consiste à établir un diagnostic des réseaux de mesures actuels et à identifier les éventuels points d'évolution. Cette étude lancée au 1er semestre 2015 devrait aboutir à la proposition d'un réseau de points de suivis optimisé. Cette démarche est essentielle pour améliorer la connaissance des eaux souterraines, optimiser leur gestion, et également rationaliser les dépenses liées à la surveillance.

› La connaissance des eaux littorales et marines

L'Agence contribue également à la connaissance de l'état et du fonctionnement des milieux côtiers et estuariens au travers de différentes actions :

- ▶ Le **programme de surveillance DCE** qui porte sur la connaissance des eaux littorales dans la limite de 1 mile des côtes. Cette surveillance est établie dans le cadre d'une convention avec l'Ifremer. Elle sera prochainement étendue avec la mise en œuvre de la Directive Stratégie Marine qui portera le domaine d'intervention au-delà de cette bande côtière,
- ▶ **L'Agence travaille par ailleurs avec l'Ifremer, l'Université de Lille I, l'Université du littoral Côte d'Opale et le CNRS** à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de traitement des données adaptées à l'analyse des séries chronologiques haute fréquence. Une étude a été financée afin de déboucher sur un outil de calcul ergonomique qui sera utilisable directement par l'Agence.

› Les campagnes de mesures menées par les stations de mesures automatiques

L'Agence dispose depuis 1975 de 2 stations mobiles pour la réalisation de mesures en continu sur les cours d'eau. Ces stations de mesures sont utilisées afin d'établir des diagnostics en mettant en évidence des changements de qualité de l'eau liées à des phénomènes naturels, urbains et/ou industriels.



Intérieur d'une station de mesure automatique



Station de mesure automatique

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

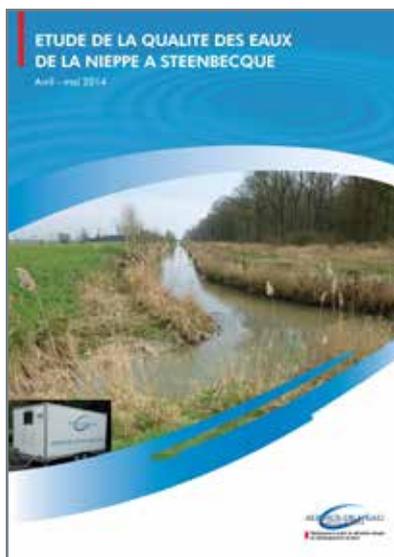
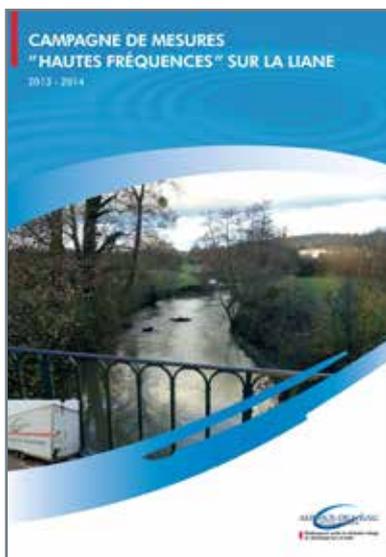
En 2015, ces stations ont été déployées au cours de 3 campagnes :

▶ Sur la **Marque rivière** (mars à avril 2015) : l'Agence contribue au projet OPUR piloté par l'Université de Lille I et soutenu par la Métropole Européenne de Lille, la commune de Villeneuve d'Ascq et la Région Nord Pas-de-Calais, avec la mise à disposition de ses deux stations de mesure, ainsi que d'une bouée instrumentée acquise par l'Agence début 2014. Ce projet vise à mieux connaître le fonctionnement et l'état de la Marque rivière, et à évaluer l'impact de la station d'épuration de Villeneuve d'Ascq combiné au lac du Héron sur la qualité des eaux et des sédiments de la Marque,

▶ Sur la **Selle/Escaut** (mai à juin 2015) : des travaux d'effacement de barrage au centre-ville du Câteau-Cambresis ont mis en évidence une réelle plus-value sur la qualité des habitats. Pour autant, la biologie continue à se dégrader en aval. L'objectif était de mesurer l'impact potentiel de la station d'épuration du Câteau-Cambresis et des déversoirs d'orage qui rejetaient en aval. Il a ainsi été observé des apports non négligeables de matières organiques et de matières azotées et phosphorées entre l'amont et l'aval de ce secteur. Il est prévu de continuer à travailler sur ce cours d'eau en 2016 afin de bien identifier les sources de pollution et leurs impacts, et de proposer un protocole d'étude de la relation pression-impact en lien avec les services de l'Agence

▶ Sur la **Créquoise** (septembre à octobre 2015) : cette étude s'inscrit dans le cadre d'un suivi d'aménagements (effacement de barrages) sur ce bassin versant. Une première campagne avec les stations automatiques a été réalisée en 2014, correspondant à un point « zéro » avant travaux. La seconde campagne qui a été réalisée en 2015 correspond à un suivi « pendant travaux » et « immédiatement après travaux ». Une troisième campagne sera menée en 2016 ou 2017 pour un « après travaux ». Une synthèse globale sera alors rédigée pour présenter les effets suite à la restauration des milieux.

Trois rapports ont également été édités pour les campagnes de mesure suivantes : la Liane, le canal de Nieppe et la Selle/Escaut.



Couverture de 2 des plaquettes éditées suites aux campagnes de mesures menées en 2014.



Travaux à l'emplacement de la station sur la Créquoise

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

› Les actions transversales

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021), des cartes d'état des masses d'eau de surface et souterraines ont été établies. Elles sont basées sur les nouvelles règles d'évaluation, fixées par le nouvel arrêté du 27/07/2015. Les principales évolutions de ces règles concernent la prise en compte de données sur une période de 3 ans (et non de deux initialement) et l'intégration de l'indicateur « macrophytes ». Ces évolutions ne remettent néanmoins pas en cause le taux actuel de bon état des cours d'eau de surface, soit 21% en ce début de second cycle DCE. En comparaison, l'objectif fixé est de 38% de bon état d'ici 2021.

Le programme de surveillance visant à déterminer l'état de la ressource en eau et ses améliorations suite aux actions engagées a par ailleurs été révisé.

Les évolutions tiennent compte de l'état des lieux adopté en 2013, du retour d'expérience de la surveillance du 1er cycle, et des consignes nationales établies par l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié. Au niveau du bassin Artois-Picardie, un important travail d'analyse de la représentativité des sites d'évaluation par rapport à la masse d'eau et des problèmes de terrain (applicabilité des protocoles, accessibilité, dangerosité, etc.) a été mené par les services de l'Agence avec ses partenaires DREAL, ONEMA, et fédérations de pêche. En synthèse, ce travail a abouti à redéfinir dans de nombreux cas la localisation de ces sites, qui sont désormais plus représentatifs de l'état de la masse d'eau à laquelle ils appartiennent et également plus pertinents pour le suivi des indicateurs biologiques. Des propositions de remplacement ou de rapprochement de sites existants pour une meilleure cohérence dans les diagnostics ont été proposées.

La définition de ces réseaux est stratégique pour l'Agence de l'Eau, dans l'élaboration de sa politique de protection de la ressource en eau. La révision du programme de surveillance a été validée par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 2 février 2016.

L'HYDROMORPHOLOGIE

› Evaluation des pressions hydromorphologiques et programme de Mesures 2016 – 2021

L'évaluation des pressions relatives aux habitats aquatiques s'appuie sur les outils de connaissance développés à l'échelle nationale depuis 2007 (outils géomatiques SYRAH, large échelle et cours d'eau, et outil d'aide à la décision de l'IRSTEA en vue de la déclinaison du Programme de Mesures 2016-2021 dans les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés), déclinés dans notre bassin. Ces données permettent de disposer d'une analyse des enveloppes techniques et financières prévues par les maîtres d'ouvrage dans les Plans Pluri-Annuels de Restauration et d'Entretien Ecologique.

Cependant, ces plans de gestion décennaux engagés pour certains depuis 2007 nécessitent d'être mis à jour, en s'appuyant notamment sur ces nouveaux éléments de connaissance. A titre d'exemple, le plan de gestion écologique de l'Aa rivière (2007-2016) a fait l'objet d'une évaluation écologique de son efficacité en 2015 et est en cours d'actualisation. De même, les plans de gestion des affluents de la Somme sont pour beaucoup en cours d'actualisation, sur les volets techniques et financiers.

› Evaluation de l'efficacité des travaux de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau

Le dispositif national d'évaluation des travaux de restauration de cours d'eau

Au niveau national, l'évaluation de l'efficacité biologique des travaux de restauration écologique a été définie comme une priorité. Cela nécessite le suivi de protocoles scientifiques rigoureux, définis en 2010 (IRSTEA – ONEMA), conduits sur des périodes suffisamment longues (états initiaux réalisés 3 ans avant les travaux et état final évalué 6 ans après leur achèvement). Le service a engagé en 2015 un marché spécifique dont l'objet est de faciliter le suivi hydromorphologique, physico-chimique et écologique de l'efficacité des travaux menés.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

Pour rappel, la démarche concerne actuellement :

- ▶ les travaux d'effacement de l'ouvrage du Cateau-Cambrésis menés en 2010 par le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle,
- ▶ les travaux d'effacement des seuils sur la Créquoise, travaux conduits sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence.

Des dispositifs de suivi ponctuels

Evaluation de l'efficacité des travaux sur la morphologie des berges et du lit et sur la biologie des cours d'eau

L'Agence bénéficie des connaissances collectées par les structures opératrices de suivi écologiques dans le bassin, au travers des conventions relatives aux actions territoriales dédiées (notamment des Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ci-après dénommées « Fédération de Pêche », du SM AMEVA et de la Fédération de Pêche de la Somme, dans le cadre du « Piscipôle » en Picardie).

Le dispositif en place permet d'évaluer de manière ponctuelle l'efficacité biologique immédiate des travaux de restauration de cours d'eau sur le bassin au travers d'opérations de suivi, pêche électrique notamment. Les conventions financières d'animation territoriales au bénéfice de ces structures ont été renouvelées en 2015 pour la période 2016 – 2018. Lors de la réunion des techniciens de rivières organisée par l'Agence le 18 mars 2015 a été décidée la mise en place d'un groupe de travail spécifique animé par la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais, qui s'est réuni en fin d'année et devrait permettre de définir des protocoles de suivi adaptés à l'objectif des travaux.



Réunion des techniciens des structures en charge de l'entretien écologique des cours d'eau dans le bassin Artois-Picardie

Evaluation de l'efficacité des dispositifs de franchissement pour la restauration de la continuité écologique

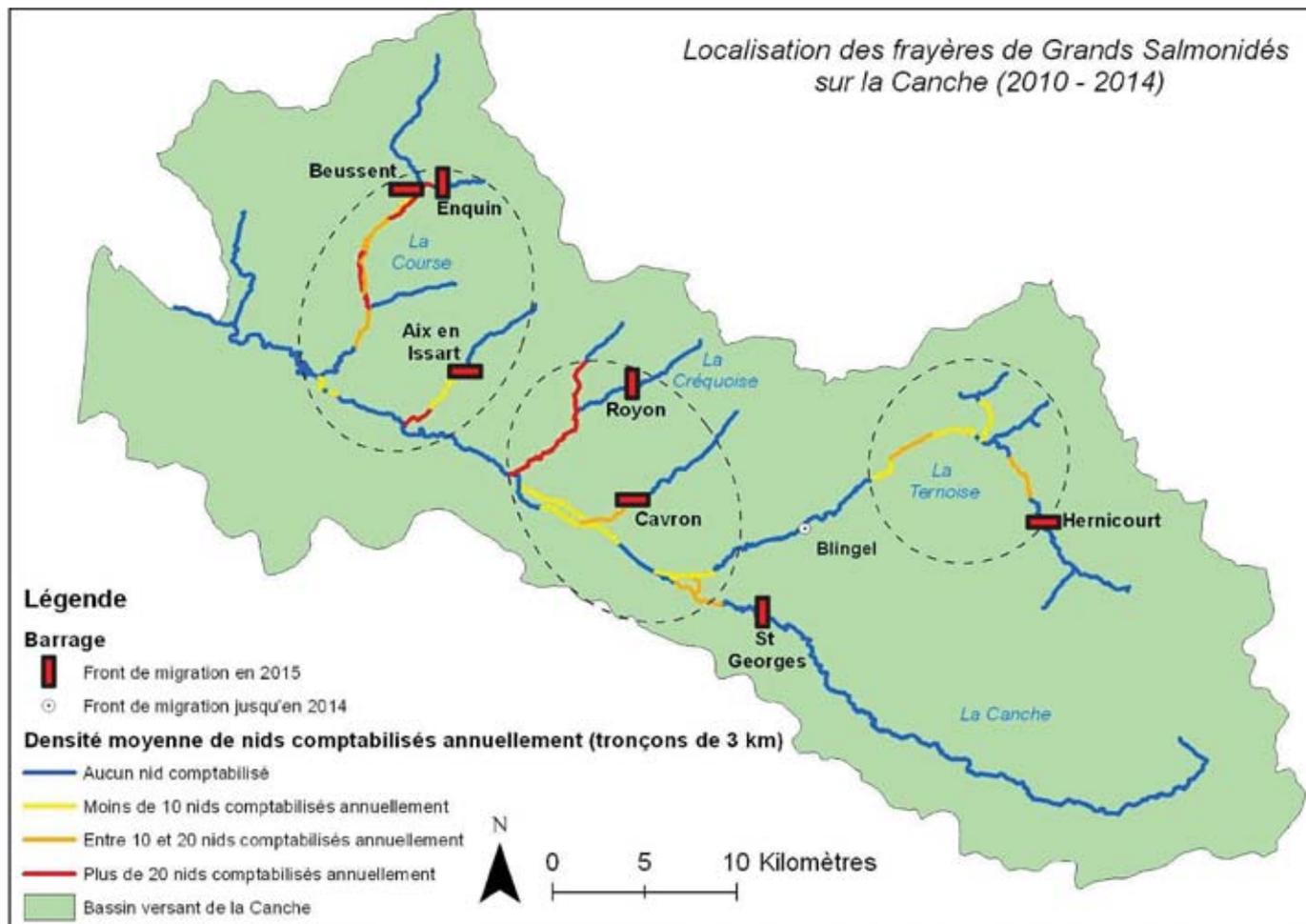
Les résultats obtenus via le dispositif de comptage des poissons sur la Ternoise (Riverwatcher), à Auchy-les-Hesdin, ont permis de confirmer les gains significatifs en terme de migration des poissons migrateurs associés à l'aménagement. Des remontées importantes de saumons et surtout de truites de mer ont à nouveau été observées, avec un nombre d'individus (250 au total), en hausse de 20 % par rapport à 2014.

Le suivi des nids de ponte engagé conjointement par le Syndicat Mixte Canche et Affluents (SYMCEA) et la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais montre une augmentation sensible des linéaires rendus accessibles aux poissons migrateurs et surtout des zones qui sont favorables à leur reproduction, sur le bassin de la Canche. Un diagnostic précis a été fait sur les points de blocage migratoire, qui devront être traités d'ici 2018. A noter que les travaux visent en premier lieu à restaurer la continuité écologique, mais en terme d'efficacité écologique, les travaux d'effacement permettent en plus de retrouver des substrats fonctionnels.



Radiers de ponte colonisés par les salmonidés suite à l'effacement d'un seuil.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE



Front de migration = limite amont accessible aux poissons migrateurs en terme de continuité longitudinale

Démarche de suivi de l'état fonctionnel et de l'efficacité des travaux de restauration des zones humides

En 2015, une animation nationale est en place pour cadrer le développement d'indicateurs zones humides dans les différents bassins à partir des travaux du bassin Rhône-Méditerranée et de leur boîte à outils « RhoMéo ».

Concernant le bassin Artois-Picardie, un groupe de travail « indicateurs zones humides » a été mis en place. Organisé par l'Agence, ce groupe s'est réuni pour la première fois le 13 novembre 2015. L'objectif de ce groupe est de mettre en place un dispositif de suivi pour :

- ▶ observer l'évolution qualitative et quantitative des zones humides,
- ▶ évaluer l'efficacité des travaux menés en zones humides.

Un des enjeux est de partager collectivement ce que nous souhaitons mettre en place comme indicateurs pour suivre les zones humides, adaptés à la typologie de celles-ci dans le bassin Artois-Picardie. Ces indicateurs doivent être opérationnels, en ce sens qu'ils puissent être déployés facilement par les opérateurs de terrain. Concernant les délais, l'objectif visé est de pouvoir déployer ce dispositif de suivi au 1er janvier 2019, date de lancement du 11ème programme d'interventions financières de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU

› Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	1,789	1,035
Etudes	0,591	0,177
Autres	2,513	1,567
Animation	2,346	1,525
Financement d'emplois	0,153	0,039
Action de communication	0,014	0,003
TOTAL	4,893	2,779

L'ACTION EN BREF

2 590 Km de cours d'eau entretenus

40 Km de cours d'eau restaurés

› Les interventions 2015

En 2015, l'Agence a poursuivi son accompagnement technique et financier des maîtres d'ouvrages engagés dans des opérations pluriannuelles de restauration et d'entretien écologique des cours d'eau.

Elle a pour cela par exemple procédé le 23/10/2015 à la signature du plan Somme 2, qui permettra, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, de poursuivre l'action engagée dans le cadre du plan Somme 1. Pour rappel, ce plan couvrant la période 2007-2014 a permis la définition puis la mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration du fleuve Somme et de ses affluents, soit près de 650 km.

Sur ce territoire, l'Agence a également validé techniquement les plans de gestion pluriannuels qui couvrent actuellement tout le bassin versant de la Somme en dehors du Saint-Quentinois. A cette fin, et pour l'actualisation et la mise en œuvre de ces plans, a été réengagée pour la période 2016-2018, la totalité des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage passées avec les fédérations de pêche du bassin, la Mission d'Assistance Technique A la restauration et l'Entretien des Rivières AMEnagement et VALorisation du bassin de la Somme (MATAER AMEVA) et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Cet accompagnement de l'Agence auprès des maîtres d'ouvrages instauré depuis le 9^{ème} programme d'interventions et accru au X^{ème} Programme, porte désormais ses fruits et a créé une importante dynamique, qui a pour résultat l'entretien en 2015 de 2 590 Km de cours d'eau, un chiffre jusqu'alors jamais atteint.

En termes de restauration, les résultats sont les suivants :

Les nouveaux dossiers de restauration engagés en 2015 ne portent que sur 40 km (pour une cible de 90 km) puisqu'ils s'inscrivent dans des programmations techniques pluriannuelles, engagées pour la plupart en 2013 et 2014.

COB 2013-2018

Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés

Linéaires de cours d'eau restaurés en vue de la préservation des habitats des espaces naturels ayant bénéficié d'une aide de l'Agence de l'eau engagée dans l'année (en km)

Cible (en %)

2013	2014	2015	2016	2017	2018
70	80	90	110	120	130

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
136	465	40			

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

EXEMPLE D'INTERVENTION DECIDEE EN 2015

Travaux de restauration dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion écologique de la Hem et de ses affluents

L'animation territoriale sur le bassin versant de la Hem, soutenue par l'Agence, s'est traduite par l'élaboration et la réalisation d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien écologique sur la période 2014-2023

La première phase de travaux, décidée en 2015 par le SYMVAHEM, porte sur la restauration d'un tronçon de 19,6 Km de cours d'eau. L'opération décidée, dont le coût total s'élève à 0,116 M€ avec une participation de l'Agence de 0,092 M€ de subvention, consiste en :

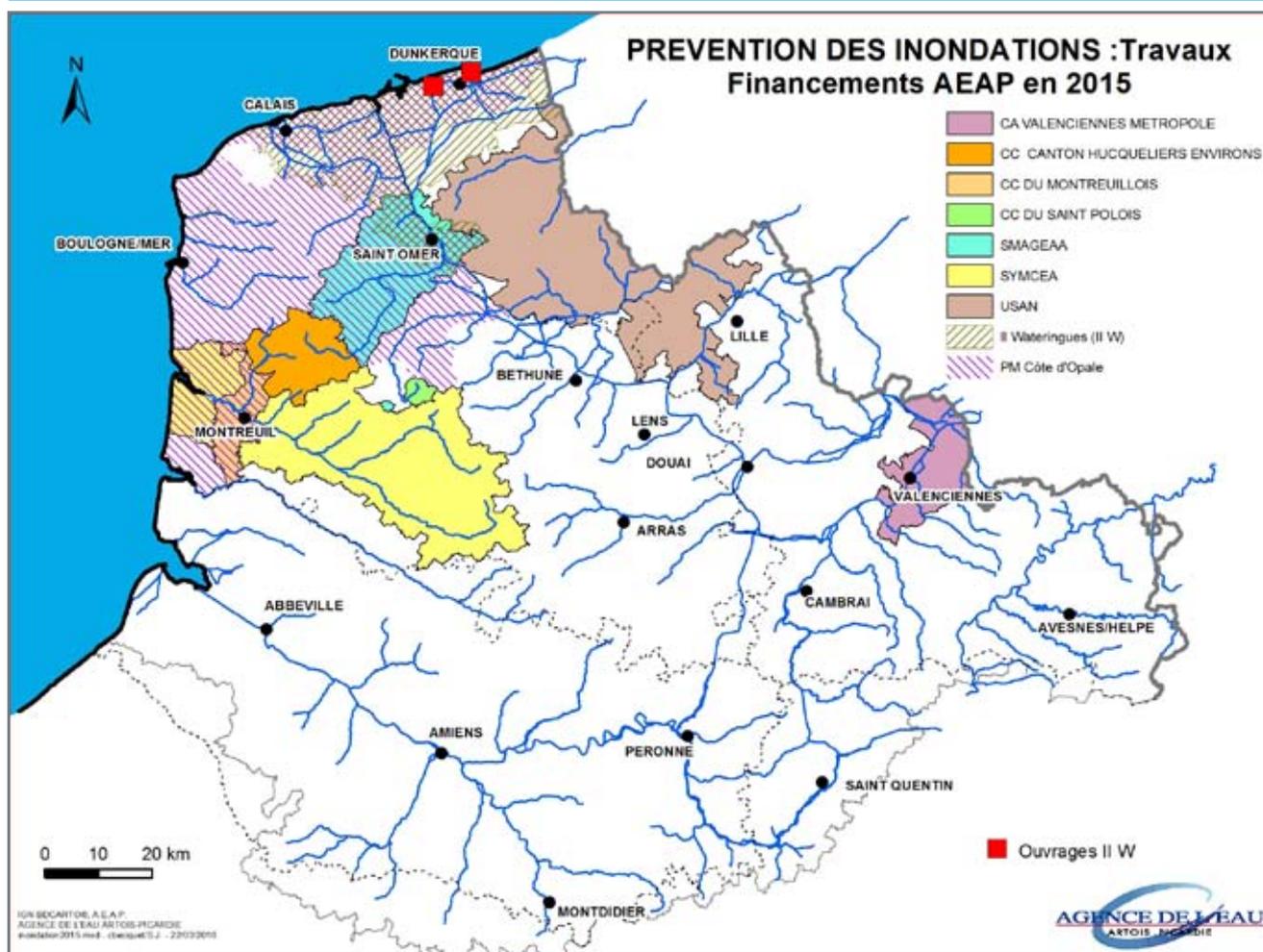
- ▶ la mise en défens des berges par la pose de clôtures ou, selon la configuration des berges, la réalisation de descentes aménagées et l'installation d'abreuvoirs,
- ▶ l'aménagement de passages à gué, avec en complément des travaux de recharge en granulats,
- ▶ l'abattage d'arbres et la restauration de la ripisylve.



Abreuvoir aménagé sur les bords de la Hem



Mise en défens des berges et réalisations de descentes aménagées



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	2,764	2,569
<i>dont Maîtrise d'ouvrage directe Agence</i>	<i>2,282</i>	<i>2,282</i>
Etudes	0,285	0,198
Animation territoriale dédiée	0,442	0,314
TOTAL	3,491	3,082

L'ACTION EN BREF

2 590 Km de cours d'eau entretenus

40 Km de cours d'eau restaurés

Le renouvellement de l'animation territoriale

La politique d'animation territoriale, consiste localement en un appui technique à une maîtrise d'ouvrage publique. L'action porte sur la sensibilisation des propriétaires d'ouvrages. Ce travail technique de fond joue un rôle fondamental de persuasion en vue de mener les travaux de rétablissement de la continuité écologique. Pour cette raison, l'Agence a renouvelé en 2015 :

- ▶ *l'animation dédiée à la restauration écologique de la Hem et de ses affluents pour la période 2016-2019, grâce à laquelle l'ensemble des ouvrages concernés par le classement en liste 2 devrait être aménagé à l'échéance de février 2018,*
- ▶ *l'animation relative à la mise en place des travaux de restauration écologique en application du plan de gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Aa pour la période 2016-2019,*
- ▶ *l'animation relative à l'aménagement et à la restauration écologique de la Selle pour la période 2016-2018.*

Les interventions 2015

COB 2013-2018

Continuité écologique obstacles de la liste 2

Taux de réalisation cumulé des ouvrages de la liste 2 aidés en vue d'assurer leur continuité écologique

Cible (en %)					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
3,7	7,41	12,96	18,52	25,93	33,33
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
7,78	12,75	15,86			

COB 2013-2018

Continuité écologique totale

Nombre d'ouvrages du bassin aidés dans l'année par l'Agence de l'eau en vue d'assurer la continuité écologique

Cible (en %)					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	12	17	17	22	22
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
34	62	17			

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

EXEMPLE D'ACTION AIDÉE EN 2015

Travaux de restauration de la continuité écologique longitudinale au droit du barrage de Mourlinghem par l'aménagement d'un bras de contournement.

La communauté d'agglomération du Boulonnais est propriétaire sur la Liane du barrage de Mourlinghem, dont l'utilité est d'assurer dans le bief amont un niveau d'eau constant, garantissant le bon fonctionnement de la prise d'eau alimentant l'usine de production d'eau potable de Carly.

La Liane est un cours d'eau classé au titre de l'article L214-17 (liste 2) du Code de l'Environnement. Cela implique que les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique et sédimentaire doivent être mis en conformité au plus tard en février 2018. De plus, une mortalité importante de truites de mer est survenue pendant l'été 2013 car les poissons ont été bloqués au pied de l'ouvrage. Cela justifie la réalisation d'un aménagement dédié.

Le choix technique qui devait concilier l'objectif de rétablir la continuité écologique sur la Liane, tout en maintenant le débit d'alimentation de la prise d'eau de Carly, s'est porté sur la réalisation d'une rivière de contournement.

L'Agence a apporté 0,297 M€ de participations financières pour soutenir ce projet dont le coût des travaux s'élève à 0,334 M€.



Rivière de contournement du barrage de Mourlinghem

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LE CURAGE DES SEDIMENTS TOXIQUES

➤ Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,702	0,126
Etudes	0,343	0,086
Autres	-	-
TOTAL	1,045	0,212

L'ACTION EN BREF

4 dossiers financés par l'Agence en 2015

20 000 m³ de sédiments pollués traités

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

Etude stratégique de gestion des sédiments issus des opérations de dragage des voies d'eau

L'entretien des voies d'eau tant par Voies Navigables de France que par les collectivités gestionnaires nécessite, de réaliser régulièrement des opérations de dragage des sédiments. Ces opérations génèrent des sédiments extraits considérés comme déchets, parfois pollués, qui sont le plus souvent stockés en décharge ou terrain de dépôt en l'absence de filières alternatives de valorisation.

Face à ce constat, une étude à laquelle l'Agence apporte son concours financier à VNF pour un montant de 0,086 M€ a été lancée. Son objectif consiste à estimer, à partir d'un état des lieux en matière d'apports sédimentaires dans les voies d'eau, les volumes à extraire, puis à définir les différentes filières de gestion et de valorisation des sédiments susceptibles d'être développées dans notre bassin particulièrement concerné par cette problématique.

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2015

Travaux de requalification écologique de la Scarpe inférieure entre Hasnon et Mortagne du Nord

En septembre 2013 ont été décidés par l'Agence les travaux de réhabilitation de la Scarpe canalisée. Ils prévoient notamment le dragage du cours d'eau sur une quinzaine de kilomètres. L'opération s'est accompagnée d'aménagements permettant le rétablissement de la continuité écologique longitudinale, au travers de passes à poissons, et latérale avec l'aménagement d'annexes alluviales à Millonfosse et Thun Saint-Amand.

Une nouvelle phase de travaux a permis l'extraction de 20 000 tonnes de sédiments pollués (opération non éligible aux aides de l'Agence), et l'Agence a aidé la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour le confinement de ces sédiments, en apportant 0,154 M€ de subventions pour la réalisation de ces travaux complémentaires.



Annexe alluviale de Thun Saint-Amand

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LES ZONES HUMIDES

› Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	2,101	0,826
Etudes	0,616	0,330
Autres	2,826	1,137
Acquisition et veille foncière	2,130	0,998
Animation	0,245	0,098
Action de communication	0,036	0,006
Autres interventions	0,415	0,035
TOTAL	5,543	2,293

L'ACTION EN BREF

4 387 ha entretenus

225 ha restaurés

782 ha étudiés

127 ha acquis par une personne publique

› Les interventions 2015 sur les zones humides

La préservation par la gestion des sites

Afin de protéger et de gérer durablement les zones humides, l'Agence apporte son soutien financier aux opérations :

- ▶ d'entretien écologique en vue de la conservation voire du développement de la biodiversité aquatique,
- ▶ de restauration des habitats en vue du rétablissement des rôles fonctionnels des zones humides,
- ▶ d'aménagement pour la sensibilisation de la population et l'accueil dirigé sur les sites ouverts au public.

Parmi les opérations aidées en 2015, il est à noter :

- ▶ la maîtrise d'œuvre pour la restauration écologique de la zone humide « les Balzeltels » pour un montant de 0,012 M€ dont 0,010 M€ d'aides Agence, qui fait suite à son acquisition en 2014 avec l'aide financière de l'Agence par la commune de Berles-Monchel (62).
- ▶ les travaux de restauration de l'étang de la Sauvagine sur la commune de Mametz (62) qui ont bénéficié d'une participation financière de l'Agence de 0,026 M€ avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement écologique du plan d'eau, de ses abords et d'améliorer l'accueil du public sur le site.



Etang de la Sauvagine – Restauration des abords et amélioration de l'accueil du public

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

► les travaux de restauration d'une roselière de 14 ha située sur la commune de Saigneville (80) en plaine maritime picarde. Pour préserver ce site menacé d'assèchement, l'Agence a versé 0,048 M€ de participations financières afin de procéder au décapage de certaines zones avec la suppression de remblais et à divers aménagements favorisant la mise en eau du site.

► La préservation par l'acquisition foncière

Au-delà des opérations de gestion entreprises sur les zones humides, l'Agence apporte également son soutien financier pour la réalisation d'acquisitions foncières de zones humides.

En 2015, elle a ainsi apporté 0,998 M€ de participations financières pour 17 dossiers représentant une surface acquise de 127 ha permettant à l'Agence d'atteindre l'objectif qu'elle s'était fixée.

Ces opérations d'acquisition ont essentiellement été menées par le Conservatoire du Littoral, les Départements et le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais qui ont conforté des sites sur lesquels ils interviennent depuis plusieurs années tels que les zones humides en moyenne vallée de la Somme ou dans le marais audomarois, les prairies du val de Sambre ou encore la zone humide de Baives (59). Se distingue toutefois une acquisition de 1,7 ha par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais sur la commune de Nieppe (59) en continuum avec la boucle de la Lys propriété Agence à Erquighem-Lys, réalisée dans une logique de renforcement de la trame verte et bleue le long de la rivière Lys.



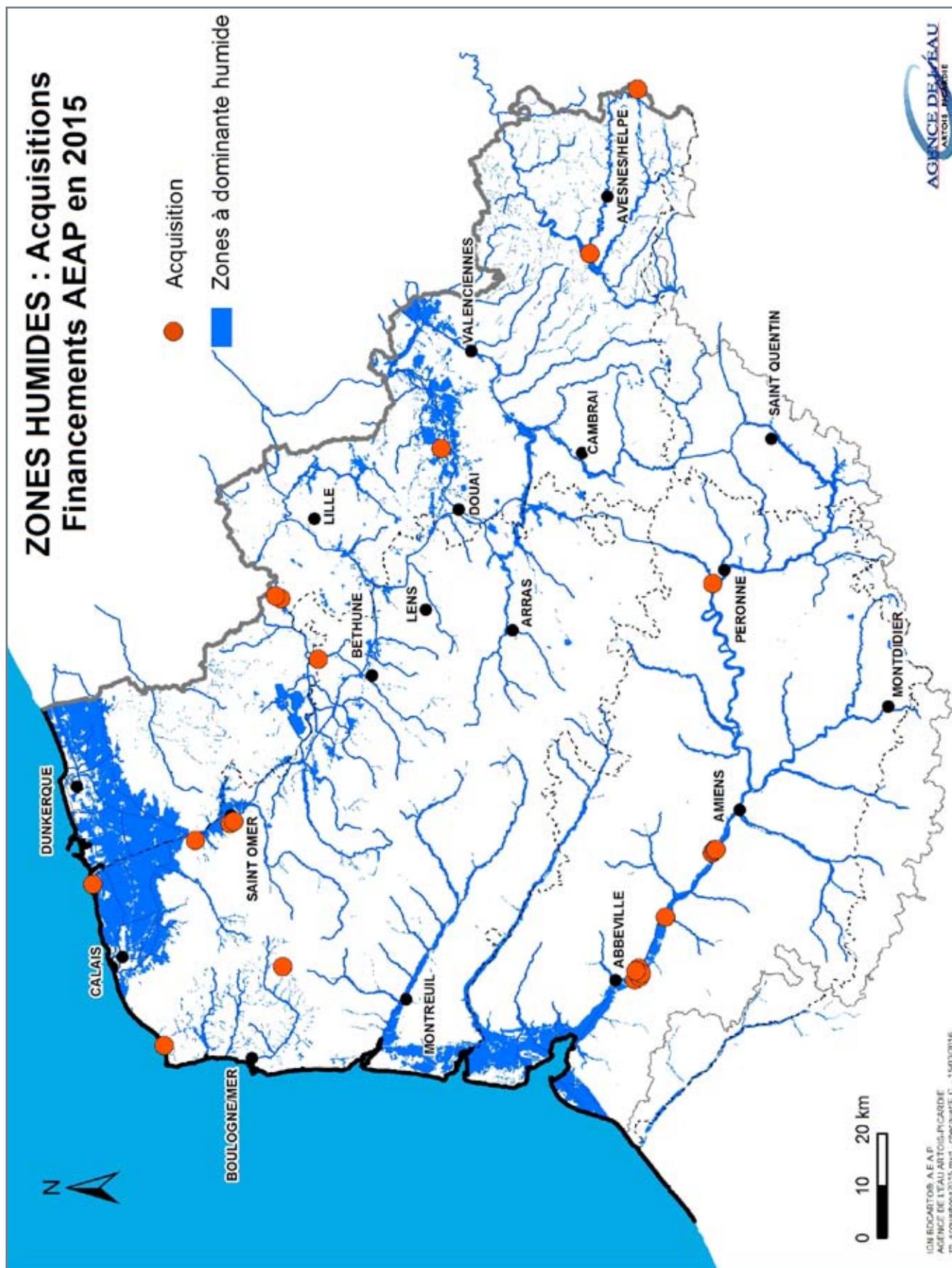
Restauration de la roselière de Saigneville

COB 2013-2018					
Zones humides					
Zones humides bénéficiant d'un financement de l'Agence de l'eau (ha) dont acquisition (ha) par une personne publique					
Cible (en %)					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
1 460	1 790	2 220	2 350	2 360	2 270
100	110	120	130	140	150
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
4 336	4 227	4 739			
124	126	127			

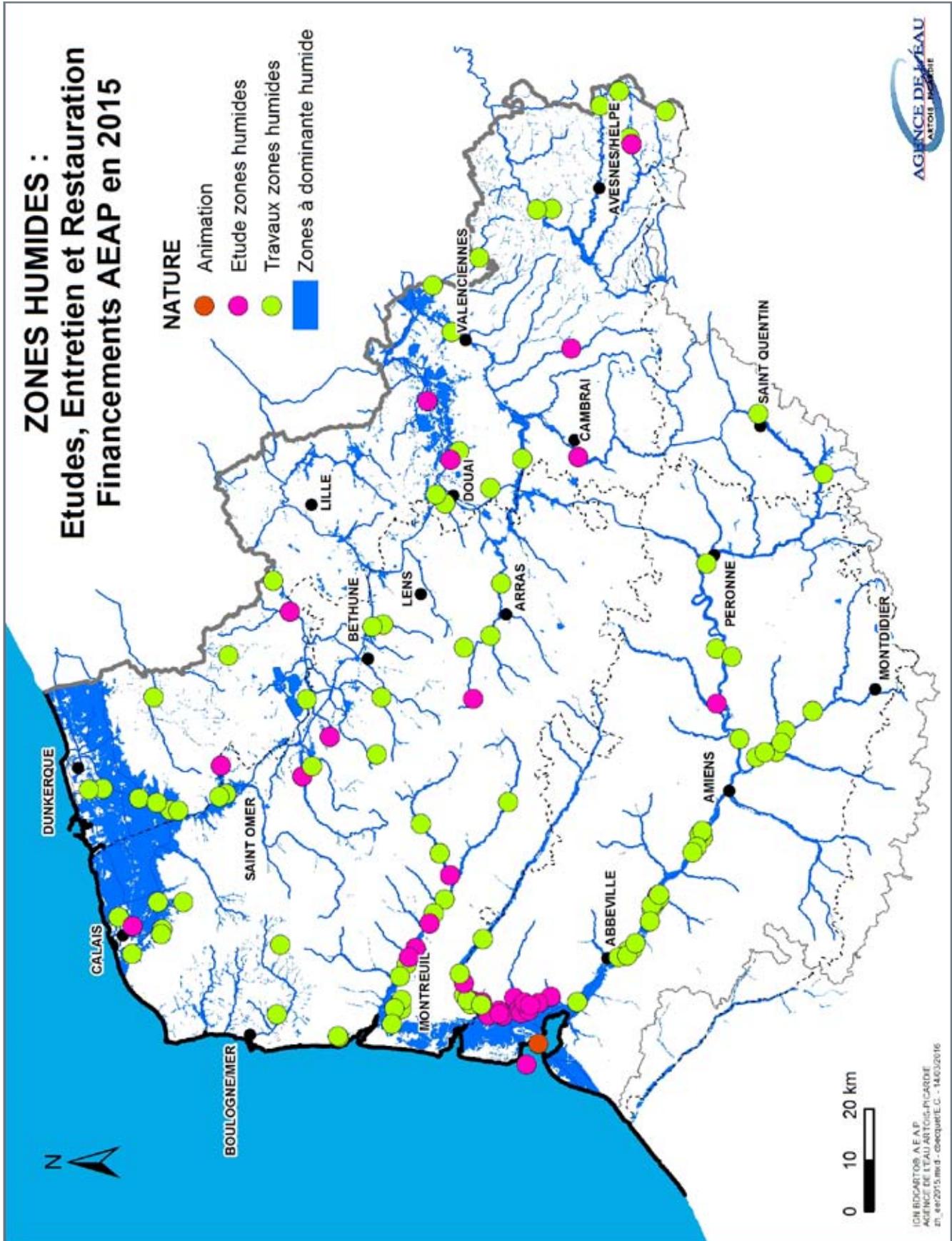
Prévisions	ZH en ha						
	nombre d'ha existant	nombre d'ha restaurés	nombre d'ha entretenus	nombre d'ha entretenus + restaurés	nombre d'ha acquis par une pers. publique	nombre d'ha étudiés	Somme hors études
2013	60 000	160	1 200	1 360	100	200	1 460
2014	60 000	180	1 500	1 680	110	200	1 790
2015	60 000	200	1 900	2 100	120	300	2 220
2016	60 000	220	2 000	2 220	130	300	2 350
2017	60 000	220	2 000	2 220	140	300	2 360
2018	60 000	220	1 900	2 120	150	200	2 270
Total	60 000	1 200	10 500	11 700	750	1 500	12 450

Réalisations	ZH en ha						
	nombre d'ha existant	nombre d'ha restaurés	nombre d'ha entretenus	nombre d'ha entretenus + restaurés	nombre d'ha acquis par une pers. publique	nombre d'ha étudiés	Somme hors études
2013	60 000	486,20	3 743,00	4 229,20	124,40	3 473,00	4 353,6
2014	60 000	103,69	3 997,37	4 101,06	126,24	355,44	4 227,3
2015	60 000	225,08	4 386,96	4 612,04	126,93	781,80	4 739,0
2016				0,00			0
2017				0,00			0
2018				0,00			0
Total		815	12 127	12 942	378	4 610	13 320

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Le congrès national des réseaux des Conservatoires d'Espaces Naturels et des Réserves naturelles de France

Les deux réseaux des Conservatoires d'Espaces Naturels et des Réserves Naturelles de France ont décidé face au contexte législatif actuel particulièrement mouvant (réforme territoriale et Loi NOTRe, fusion des Régions, Loi sur la transition énergétique, Loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances) de rassembler leurs forces, leurs compétences et leurs expériences pour l'organisation d'un congrès national, qui s'est tenu à Dunkerque du 7 au 10 octobre 2015.

Cette rencontre, pour laquelle l'Agence a apporté 0,035 M€ de subventions, s'est tenue avec pour objectifs de :

- ▶ *contribuer aux réflexions sur l'avenir de la protection de la nature en France,*
- ▶ *échanger sur les actions et les expériences actuelles des salariés et membres des deux réseaux, sur leurs cœurs de métiers respectifs,*
- ▶ *renforcer la mobilisation et l'influence des deux réseaux par la consolidation des collaborations actuelles et le développement de nouveaux partenariats.*



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Le programme de maintien de l'agriculture en zones humides : bilan à mi-parcours

Dans le cadre de son X^{ème} Programme d'Intervention, l'Agence participe à une politique pour le maintien d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les zones humides. Pour ce faire, elle a défini, en collaboration avec les acteurs clés dans ce domaine, un programme d'actions et a planifié d'y consacrer 2,8 M€ sur la période 2013-2018.

A la date du 31 août 2015, parmi les 8 sites pilotes pressentis à l'origine du X^{ème} programme d'interventions :

➤ 5 sites se sont engagés dans un programme d'actions, parmi lesquelles la caractérisation de l'occupation des sols, la caractérisation des prairies humides, le suivi technico-économique et sanitaire d'élevages bovins, le suivi fourrager ou encore la tenue d'un cahier de pâturage.

➤ 3 sites mènent une réflexion pour s'engager dans un programme d'actions et le déployer sur leur territoire en 2016 au plus tard.

En 3 ans, tous les sites pilotes pressentis à l'origine du X^{ème} Programme d'interventions auront mis en place un programme d'actions dont les objectifs sont partagés par les acteurs du territoire.



Notation des prairies candidates le 04/06/2015

Le concours des prairies fleuries en plaine maritime picarde

Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard est engagé depuis 2012 avec la Chambre d'Agriculture de la Somme dans différents projets pour essayer de maintenir l'élevage sur le territoire de la Plaine Maritime Picarde. C'est dans le cadre de cet engagement que le concours des prairies fleuries a été organisé. Ce concours récompense par un prix d'excellence professionnelle le savoir-faire et la technicité des agriculteurs dont les parcelles présentent le meilleur équilibre agri-écologique et permet de montrer que la conciliation entre intérêt écologique et intérêt économique est possible.

La remise des prix, qui a eu lieu le 22 septembre 2015, a permis de distinguer 2 agriculteurs, le premier pour l'équilibre écologique de sa parcelle située dans le marais de l'Hère, le second pour ses pratiques exemplaires de conservation des éléments paysagers typiques du territoire sur une parcelle bocagère de Rue.

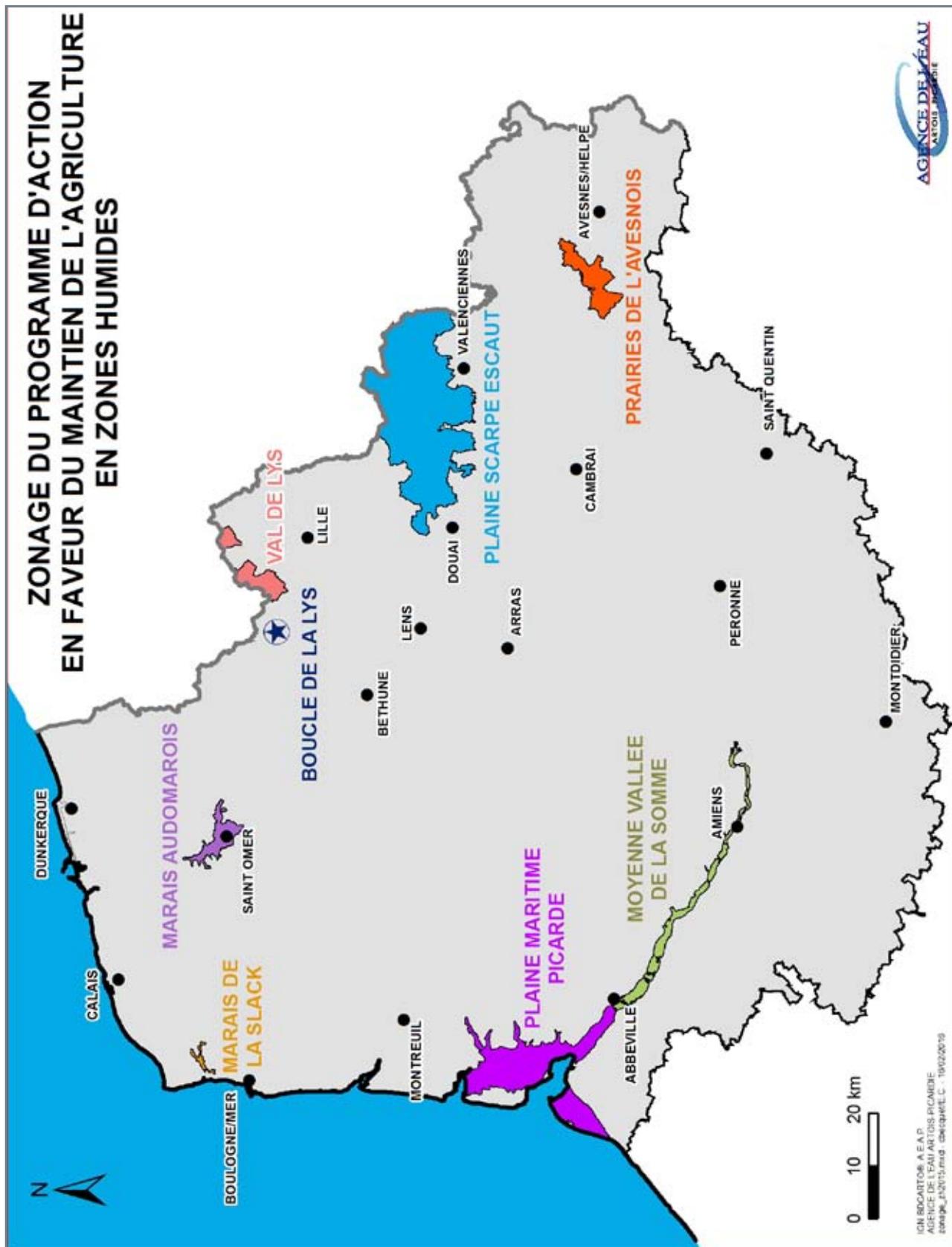
La remise des prix, qui a eu lieu le 22 septembre 2015, a permis de distinguer 2 agriculteurs, le premier pour l'équilibre écologique de sa parcelle située dans le marais de l'Hère, le second pour ses pratiques exemplaires de conservation des éléments paysagers typiques du territoire sur une parcelle bocagère de Rue.

Monsieur Olivier Ménétier (éleveur à Rue) a également été récompensé vendredi 4 mars 2016 au Salon International de l'Agriculture par un prix d'excellence national au Concours général agricole des prairies fleuries dans la catégorie Pâturage.



Remise des prix le 22/09/2015

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LE SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) : LES TERRAINS NON BATIS

› Le bilan du SPSI 2011-2015

Le premier SPSI initié, en 2011, s'est achevé fin 2015 sur un bilan très positif. La saine gestion par l'Agence de ses propriétés foncières a en effet été reconnue dans un rapport du Conseil Immobilier de l'Etat.

Celui-ci souligne une valorisation économique des biens, en plus de la mission principale de préservation de la ressource en eau avec :

- ▶ *des terres agricoles faisant l'objet de contrats locatifs, tout en incluant depuis 2011 des clauses environnementales fortes (interdiction des pesticides, plantations de haies, fauches tardives...),*
- ▶ *des parcelles boisées exploitées à leur maturité et replantés d'essences locales contribuant au développement de la biodiversité et à l'absorption des nitrates.*

Un second SPSI est désormais en cours d'élaboration pour la période 2016-2020.

› Une assistance foncière en vue d'échanges parcellaires sur la zone des champs captants du sud de Lille

L'Agence a passé fin 2013 avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), une convention d'assistance foncière en vue de rationaliser les surfaces en propriété de l'Agence, très morcelées. L'objectif était de procéder à des échanges de parcelles pour que les surfaces en propriétés de l'Agence soient localisées sur les secteurs les plus sensibles de la nappe.

Mise en place concrètement en 2014, l'animation entreprise porte ses fruits avec en 2015 la finalisation de 2 échanges pour une superficie de 5 ha, et 4 échanges prévus en 2016.

Les parcelles récupérées feront toutes l'objet de baux ruraux environnementaux.



Terrain propriété Agence à Hérin (59)

L'ACTION EN BREF

11 nouveaux baux ruraux environnementaux ont été signés en 2015.

Le nombre total de baux ruraux en cours à fin 2015 s'élève à 89, couvrant une superficie de 180 ha, dont 48 baux ruraux environnementaux couvrant 118 ha.

L'Agence dispose à fin 2015, de 557 Ha de terrains, essentiellement situés dans des zones à fortes vulnérabilité pour la ressource en eau.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

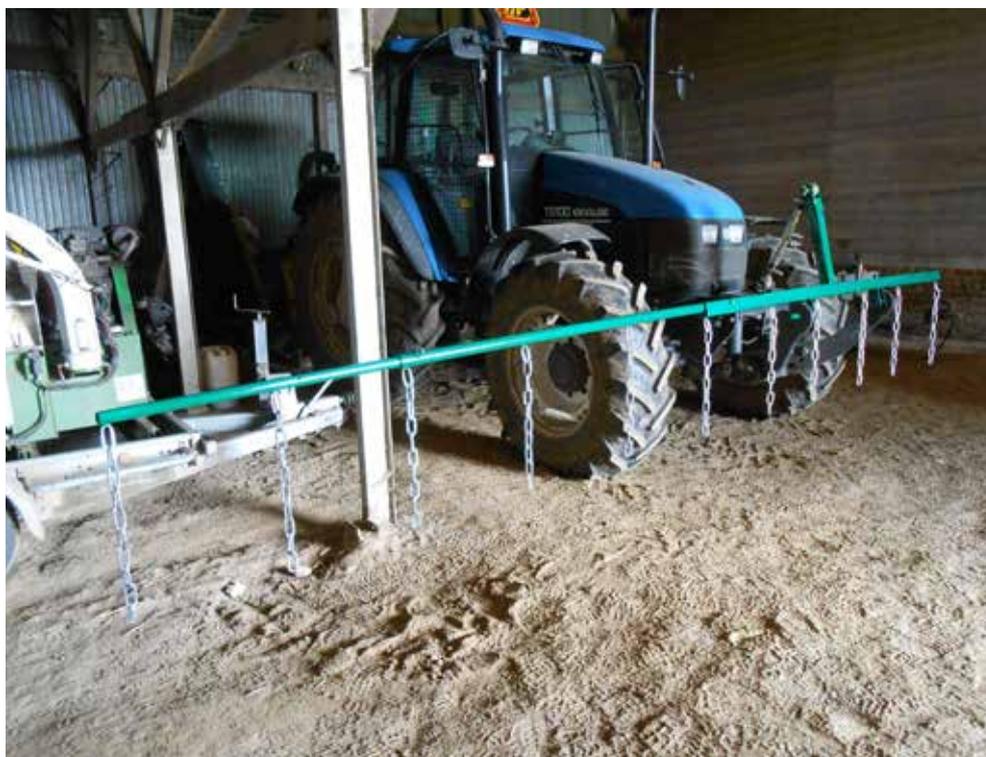
› La poursuite de la restauration écologique sur la boucle de la Lys

La boucle de la Lys à Erquihem-Lys (59) est une zone humide qui regroupe 70 ha de terrains propriété de l'Agence. Ce secteur d'un grand intérêt écologique fait l'objet depuis plusieurs années d'aménagements dans le but de restaurer la biodiversité et de redonner à ce territoire son aspect bocage.

En 2015, suite aux négociations avec les différents agriculteurs exploitants, il a été décidé de :

- ▶ convertir une parcelle pour y restaurer un ancien verger avec 52 arbres fruitiers,
- ▶ planter 1 400 m de haies, constituées par 405 arbres,
- ▶ poser 327 m de clôtures.

Des barres d'effarouchement ont par ailleurs été livrées à 3 agriculteurs, afin qu'ils puissent en équiper leur tracteur lors des opérations de fauchage, de manière à prévenir la mortalité de la faune présente au moment des coupes d'herbes.



Tracteur équipé d'une barre d'effarouchement

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

› Le réaménagement des berges sur le val du Saméon (59)

L'Agence est propriétaire de 4 prairies, d'une superficie totale de 5 ha, situées en bordure du cours d'eau Saméon, un affluent de la Rhonelle. Celles-ci sont exploitées à des fins d'élevage de bovins.

L'Agence a procédé en 2015 à d'importants travaux d'aménagement sur ce site, avec :

- ▶ la pose de clôtures en bordure du cours d'eau combinée à l'installation de 3 abreuvoirs afin de protéger les berges du Saméon dégradées par le passage du bétail,
- ▶ le boisement d'une parcelle inutilisée.

Au total, ce ne sont pas moins de 1 400 mètres de clôtures qui ont été posés et 960 arbres plantés pour le boisement d'une surface de 7 000 m² et la constitution de 1 100 mètres de haies.

Cette opération a également pour vocation de constituer un exemple à destination du monde agricole. A cette fin, l'Agence envisage de réaliser en 2016 une opération de communication qui pourrait se traduire par la diffusion d'une plaquette de présentation et/ou par l'organisation d'une journée portes ouvertes.



La plantation de haies



Les berges du Saméon avant travaux



Les berges du Saméon après la pose de clôtures

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DIRECTE AGENCE

Plusieurs maîtres d'ouvrage du bassin Artois – Picardie se sont engagés de longue date dans la mise en œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Le classement de plusieurs cours d'eau du bassin au titre du L. 214-17 CE liste 2 nécessite désormais d'aménager les ouvrages pour satisfaire à des objectifs de restauration de la continuité écologique et sédimentaire à l'échéance de février 2018 dans notre bassin. En raison de la charge technique et financière supportée par les maîtres d'ouvrages publics pour leurs propres ouvrages, en appui des propriétaires de ces ouvrages, l'Agence, au-delà de son soutien financier aux maîtres d'ouvrages publics a également depuis quelques années été sollicitée pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de certaines opérations relatives à des ouvrages dont le propriétaire est privé. C'est notamment le cas sur le bassin versant de la Canche, à la suite d'une demande du SYMCEA ayant obtenu une décision favorable de la Commission Permanente des Interventions en juin 2010, en application de la délibération qui permet ces interventions directes de l'Agence (Loi Grenelle de 2009 et 2010).

➤ L'effacement de barrages sur la Canche et ses affluents

La Canche, fleuve côtier de 1ère catégorie piscicole, et ses affluents (Course, Créquoise, Planquette et Bras de Bronne), ont fait l'objet dès juin 2010 de démarches de conventionnement préalables de délégation de maîtrise d'ouvrage.

A ce jour, 39 ouvrages, n'ayant plus d'usage économique et faisant obstacle à la continuité écologique et sédimentaire, bénéficient d'un conventionnement avec l'Agence pour la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. Des travaux d'aménagement ont déjà été menés pour 16 d'entre eux.

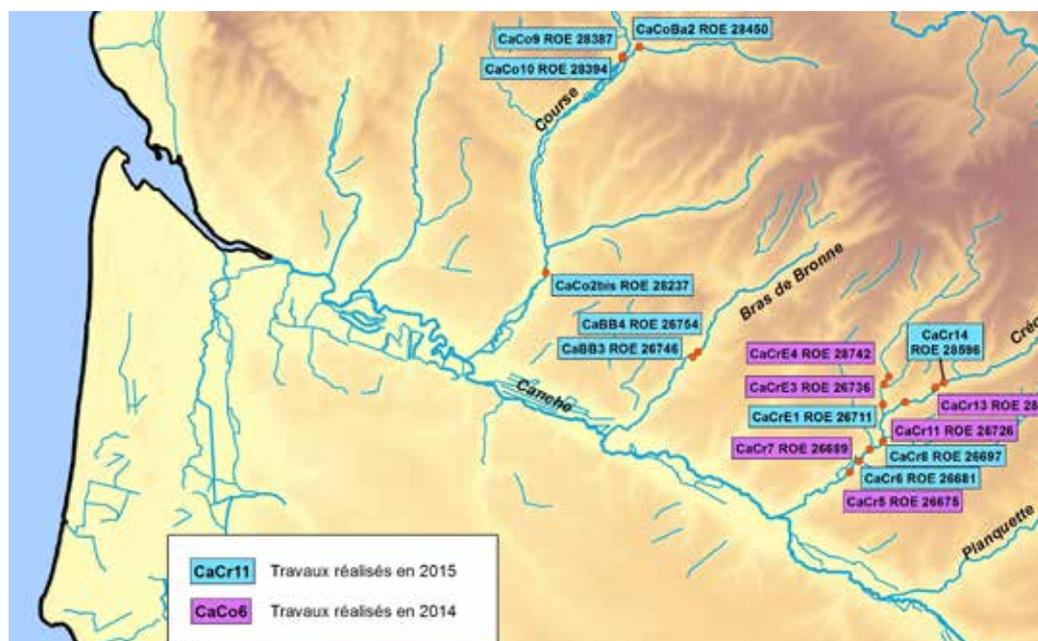
Les travaux menés consistent, lorsque cela est possible techniquement et avec l'accord du propriétaire, en l'effacement total du seuil.

Toutefois, les contextes locaux et de stabilité du lit du cours d'eau ou des bâtiments attenants peuvent nécessiter le maintien du radier de l'ouvrage faisant obstacle. Dans ce cas, la création d'un bras de contournement peut être envisagée s'il existe les disponibilités foncières nécessaires.

A défaut de faisabilité des solutions précédentes, l'aménagement d'une passe rustique également dénommée rampe en enrochement est retenue.

Ces deux dernières solutions, bras de contournement et rampe en enrochement, sont innovantes pour le bassin Artois-Picardie et constituent des vitrines de cette typologie de travaux.

En pratique, sur les 10 ouvrages rendus franchissables en 2015, 2 ont fait l'objet d'un effacement, 2 ont été complétés d'un bras de contournement, et 6 ont fait l'objet de l'aménagement d'une passe rustique (rampe aval en enrochements).



Localisation des ouvrages rendus franchissables

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

EXEMPLE DE MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTE AGENCE POUR L'EFFACEMENT DE BARRAGES SUR LA CANCHE ET SES AFFLUENTS EN 2015

La restauration de la franchissabilité piscicole sur la Course au niveau de la commune de Beussent (62)

Les négociations avec les propriétaires privés de barrages ont permis d'envisager un rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire sur la Course au niveau de la commune de Beussent. Le site concerné est caractérisé par la présence de 2 ouvrages, distants de seulement 50 m, et cumulant une chute d'eau d'une hauteur de 3,20 m. L'absence de foncier disponible rend par ailleurs impossible un arasement suffisant du dénivelé et l'aménagement d'un bras de contournement. Ces difficultés techniques ont conduit l'Agence à engager 0,275 M€ pour l'aménagement d'une rampe à macro rugosités. Ce procédé consiste à implanter dans le lit du cours d'eau des blocs, de manière à réduire la vitesse d'écoulement et ainsi permettre à toutes les espèces de pouvoir nager à contre-courant en dépit d'une déclivité importante. Quelques mois après la réception des travaux en octobre 2015, des poissons migrateurs ont été observés pour la première fois à l'amont des travaux, ce qui témoigne de l'efficacité des aménagements.



Seuil du moulin de Beussent avant les travaux



Travaux d'arasement du seuil



Pose des blocs constitutifs de la passe à macro rugosités



Seuil du moulin de Beussent après les travaux

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

› L'aménagement des seuils existants sur les propriétés foncières acquises par l'Agence de l'Eau

L'Agence a fait l'acquisition fin 2014 grâce à la convention nouée avec la SAFER, d'un terrain de 2 ha situé à Tournehem-sur-la-Hem en bordure du cours d'eau dénommé la Hem. L'Agence s'est positionnée afin de permettre l'aménagement sur cette propriété d'une rivière de contournement au niveau d'un obstacle à l'écoulement : le moulin Leulenne.



Le moulin Leulenne

En vue de restaurer la continuité écologique sur ce cours d'eau, l'Agence a procédé en 2015 à un relevé topographique de la zone, et a fait réaliser une étude d'avant-projet par un prestataire. Les résultats obtenus ont conduit l'Agence à opter pour un reméandrage du cours d'eau dans la parcelle de l'Agence afin de contourner le moulin.

Le dépôt du dossier d'autorisation ainsi que l'enquête publique seront réalisés courant 2016, permettant d'envisager la réalisation des travaux au cours de l'été 2017.

Une démarche similaire est engagée pour le rétablissement de la continuité écologique au niveau du moulin de Nielles à Delettes sur la Lys, également propriété de l'Agence. En effet, suite à l'étude de projet réalisée en 2015, l'Agence a déposé la même année le dossier réglementaire pour réaliser les travaux consistant en l'aménagement d'une rampe en enrochement, ainsi que pour la pose de clôtures et la mise en place d'abreuvoirs afin de permettre l'installation d'une ripisylve sur les berges. Les travaux devraient être initiés en 2017.

› Les résultats de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de l'ouvrage hydroélectrique Saint-Michel

L'ouvrage hydroélectrique Saint-Michel est situé sur le fleuve Somme à Amiens. Cet ouvrage, vieillissant, et qui n'a plus d'usage économique, fait obstacle à la continuité écologique et sédimentaire et donc ne répond pas aux exigences fixées par l'article 214-17 CE liste 2. Il a fait l'objet en 2014 d'un mandat de maîtrise d'ouvrage de l'Etat à l'Agence pour porter l'étude de faisabilité technique et financière d'un aménagement. Cette étude, dont les conclusions ont été rendues en 2015, a permis d'identifier 2 types d'aménagements envisageables :

- ▶ *La conservation du bâtiment avec l'aménagement d'un dispositif de franchissement*
- ▶ *La suppression du bâtiment et l'implantation de seuils franchissables en vue de garantir la fonctionnalité hydro-écologique du complexe fleuve Somme/Bras du Pendu dont l'agencement par le Comité Départemental de la Somme est en cours d'achèvement.*

L'Etat, propriétaire de l'ouvrage, se prononcera dans les mois à venir sur la solution d'aménagement qu'il souhaite mettre en œuvre, et sur un éventuel mandat de l'Agence pour la maîtrise d'œuvre des travaux.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION

› Les participations financières accordées en 2015

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,430	0,192
Études	0,368	0,202
Animation	0,665	0,470
Acquisitions foncières	0,103	0,046
TOTAL	1,566	0,910

› Les interventions financées en 2015

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles est un enjeu important du X^{ème} Programme d'intervention de l'Agence. Cela s'explique d'une part en raison des risques de coulées boueuses et de leurs conséquences possibles pour la sécurité des biens et des personnes, et d'autre part par l'impact biologique majeur des Matières en Suspension (MES) déversées à cette occasion dans les cours d'eau.

Face à ces enjeux, l'Agence encourage la mise en place de mesures agronomiques préventives, et aide à la réalisation d'ouvrages d'hydraulique douce tels que la plantation de haies ou de fascines, mais aussi à la réalisation d'ouvrages d'hydraulique structurants tels que des bassins ou des zones de rétention des ruissellements, permettant de faire face à des événements d'occurrence décennale.

D'une utilité certaine, de nombreux ouvrages tant d'hydraulique douce que structurante ont ainsi été implantés depuis une dizaine d'années. Ces réalisations se sont poursuivies en 2015 avec 7 dossiers de travaux (hors études, animations et acquisitions foncières) financés par l'Agence pour un montant total de 0,192 M€.



Toutefois, ces ouvrages sont fragiles et se dégradent rapidement en l'absence d'entretien régulier, ce qui compromet leur efficacité. Face à ce constat, 5 structures (SYMVAHEM, SMABE, SI SELLE 59, CC 2 SOURCES et la commune de Sebourg) se sont engagées à procéder à des contrôles des dispositifs de lutte contre l'érosion, en vérifiant la pérennité et le bon fonctionnement hydraulique des différents ouvrages. Parmi les actions menées en 2015, 17 214 mètres linéaires de haies et de fascines ont été contrôlés

et entretenus. La mise en place de cette démarche de contrôle vise également à favoriser l'émergence de plans pluriannuels de gestion et d'entretien des ouvrages.

L'ACTION EN BREF

5 375 mètres linéaires de haies et fascines plantés

17 214 mètres linéaires de haies et de fascines entretenus

39 065 m³ de capacités supplémentaires créées en hydraulique structurant.



Aménagement hydraulique douce : plantation de haies à Sebourg (59)



Aménagement hydraulique structurant : Digue de plein champ

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

EXEMPLE D'ACTION AIDÉE EN 2015

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles sur le bassin versant de la Trie (80)

La qualité écologique de la Trie, affluent du fleuve Somme, est régulièrement altérée par la présence de matières en suspension (MES) ayant pour origine des phénomènes de ruissellement de terres agricoles.

En réponse à ce problème, la Communauté de Communes du Vimeu Vert avait engagé en 2007 et 2008, avec le soutien technique et financier de l'Agence, une première tranche de travaux sur un sous-bassin versant de 1 837 ha particulièrement sensible. L'efficacité des actions entreprises a poussé en 2015 cette collectivité à solliciter une nouvelle aide de l'Agence, pour aménager un second sous-bassin versant d'une superficie 1 045 ha.

Soutenu par l'Agence, qui apporte une participation financière de 0,031 M€, le projet qui allie aménagements d'hydraulique douce et travaux plus structurants porte sur l'implantation de :

- ▶ noues et de zones de rétention des ruissellements totalisant un volume de stockage de 6 065 m³,
- ▶ 40 mètres linéaires de fascines interparcellaires,
- ▶ 1 150 mètres linéaires de haies,
- ▶ 1,42 ha de bandes enherbées

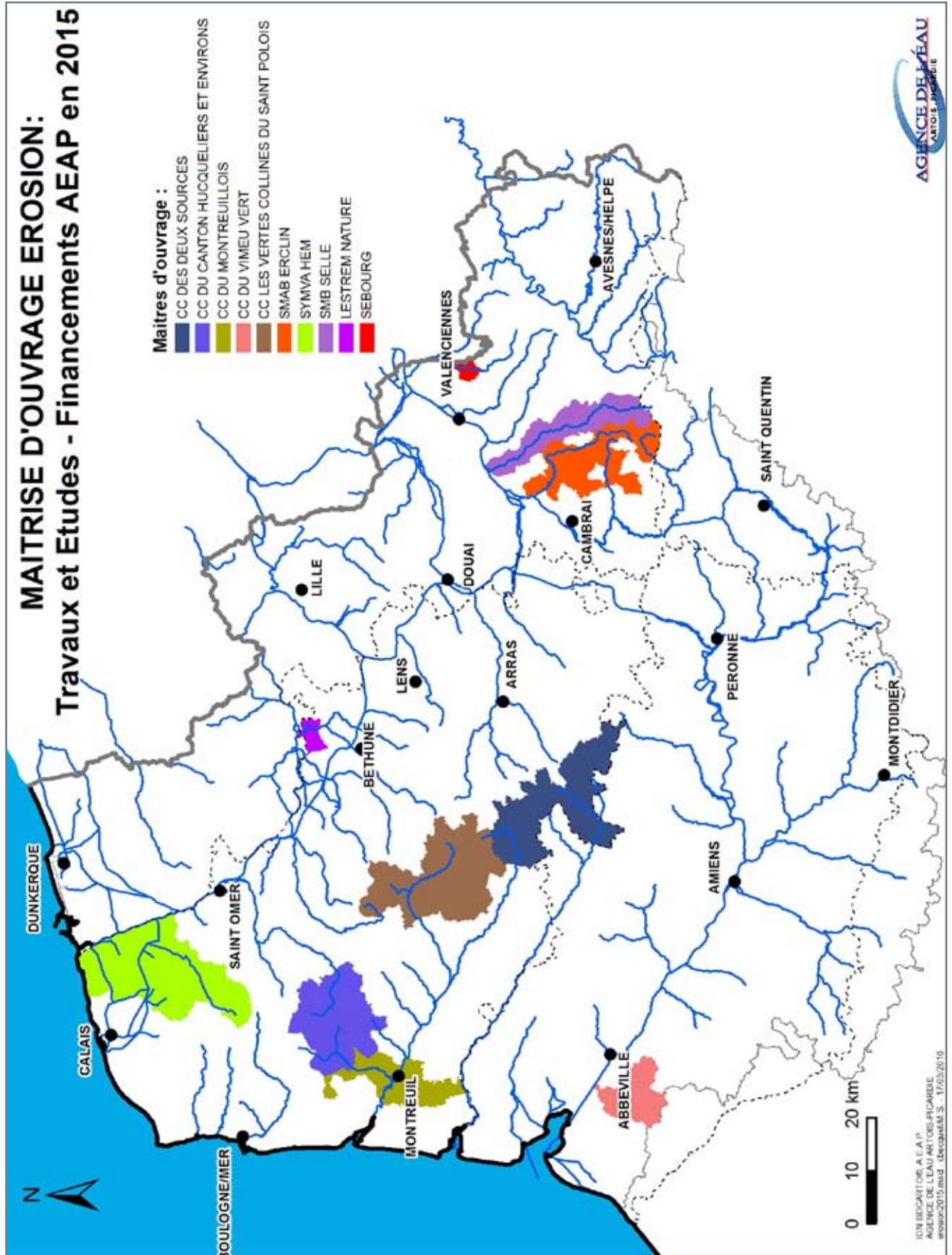


Plantation de fascines au bas des champs pour contenir le ruissellement

➤ Le renouvellement de l'animation territoriale dédiée

L'animation territoriale joue un rôle primordial pour la coordination des actions, l'accompagnement technique des dossiers et le travail de sensibilisation auprès des acteurs de terrain sur la nécessité d'implanter et d'entretenir des aménagements de lutte contre le ruissellement. C'est pourquoi l'Agence a consacré 0,470 M€ pour le renouvellement de 6 postes d'animateurs sur la période 2015-2018.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

› Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	2,257	0,665
Etudes	1,713	0,409
Acquisitions foncières*	-0,006	0,007
TOTAL	3,964	1,081

* Le montant négatif résulte d'une réduction pour solde sur un dossier engagé en 2013

L'ACTION EN BREF

25 ouvrages de ralentissement dynamiques dont 2 zones d'expansion des crues (ZEC) réalisées

2 PAPI supplémentaires approuvés en 2015

9 210 Km² couverts par des PAPI à fin 2015, soit 46% du bassin Artois-Picardie

› La dynamique au sein des PAPI

Les Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI) répondent à un cahier des charges national en vue de traiter le risque « inondation » de manière globale, au travers d'actions combinant la gestion de l'aléa (réhabilitation des zones d'expansion des crues, ralentissement dynamique, ouvrages de protection...) et la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires.

Au cours de l'année 2015, 2 PAPI complets ont été clôturés, le programme de travaux ayant été mené à son terme. Il s'agit des PAPI complets « Somme » et « Lys ».

En 2015, 2 nouveaux PAPI, le PAPI complet « Somme 2 » et le PAPI d'intention « Boulonnais », ont été approuvés par le Conseil d'Administration. A noter que le PAPI Somme 2 reprend le même périmètre que le PAPI Somme arrivé à échéance, mais avec un nouveau programme de travaux.

Par ailleurs, en 2015, un avenant a été passé concernant un PAPI complet déjà précédemment approuvé : le PAPI « Audomarois ». Le compteur affiche donc 3 PAPI approuvés en instances à fin 2015. En 2016, le PAPI complet « Littoral Picard », et le PAPI d'intention « Lys » devraient être approuvés.

LES EVENEMENTS PARTICULIERS DE L'ANNEE 2015



Présentation de la ZEC de Famars (59) et des aménagements d'hydraulique douce sur la commune d'Estreux (59) le 30 septembre 2015 lors de la visite d'une délégation de l'Union Européenne.



Approuvé en 2014 par les instances du bassin, le PAPI Canche a fait l'objet d'une signature officielle le 25 juin 2015.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Les travaux réalisés au titre des PAPI

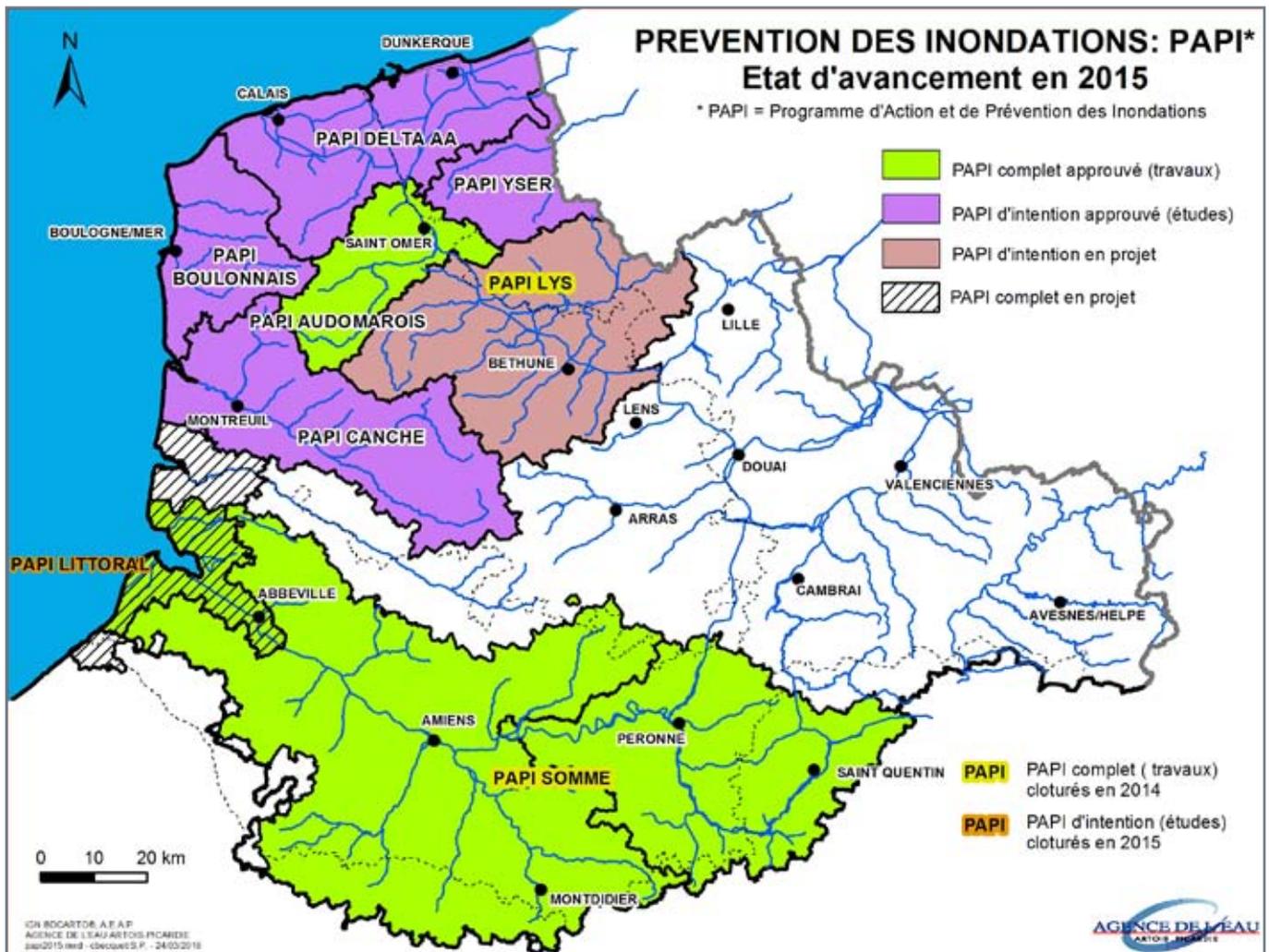
L'Agence a en 2015 accordé des aides financières pour la réalisation de 3 opérations visant à des travaux de ralentissement dynamique dans le cadre des PAPI.

La Communauté de Communes de Fruges, au titre du PAPI Lys a bénéficié de 0,007 M€ de subventions Agence pour la réalisation d'une acquisition foncière de 1,83 Ha sur la commune de Coupelle-Vieille (62), en vue de la création d'un ouvrage de lutte contre les inondations.

Le SMAGE Aa, au titre du PAPI Audomarois a bénéficié d'une subvention Agence de 0,280 M€ pour l'acquisition foncière de 1,10 Ha sur la commune d'Aix-en-Ergny (62) et pour la réalisation de travaux de création d'une Zone d'Expansion des Crues (ZEC), et la réalisation d'une étude préalable aux travaux de ralentissements des ruissellements.



ZEC de Verchocq (62) – PAPI Audomarois



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

› Les opérations réalisées en complément des PAPI

L'Agence soutient également des opérations de lutte contre les inondations menées hors cadre des PAPI. En 2015, 10 dossiers ont ainsi été financés, parmi lesquels la création d'une ZEC sur la partie amont du courant de la Motte en lien avec l'agrandissement de la plateforme Delta 3.

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2015

Travaux de création d'une Zone d'Expansion de Crue sur le Courant de la Motte et la commune d'Ostricourt en lien avec l'agrandissement de la plateforme Delta 3 (59).

Les travaux d'aménagement en 2001 de la plateforme multimodale Delta 3 ont modifié l'écoulement gravitaire d'un réseau hydrographique dont le fonctionnement naturel était déjà perturbé par différents affaissements miniers.

Cette situation a conduit à une évacuation des eaux d'un ruisseau « le courant de la Motte » vers le poste de relèvement du Tordoir, ce qui a été à l'origine de nombreux déversements par temps sec sur le réseau unitaire de collecte au niveau du déversoir d'orage "Oignies - Tordoir".

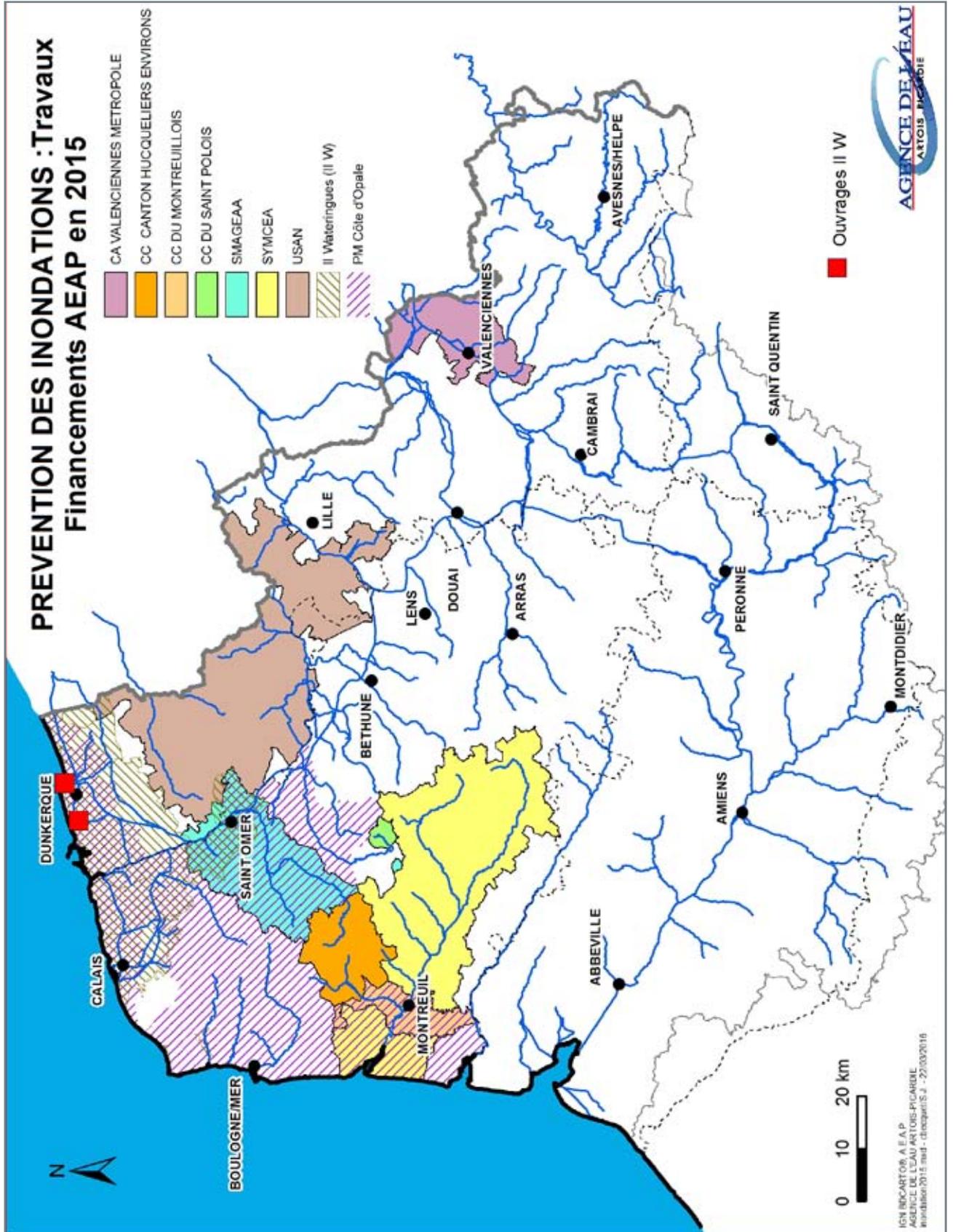
Face au constat de non-conformité au titre de l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 adressé à l'agglomération d'assainissement d'Hénin-Beaumont et en vue de résoudre des désordres hydrauliques locaux (inondations...), la Communauté d'agglomération de Hénin-Carvin et la Communauté de communes Pévèle Carembault ont programmé un ensemble de travaux de rétention des écoulements à l'amont du bassin versant.

Suite à une opportunité d'aménagement dans le cadre d'un programme d'extension de la plateforme Delta 3, l'Agence a décidé d'accorder à l'aménageur de la plateforme, en délégation des collectivités précitées, une participation financière de 0,090 M€ pour la réalisation, d'une zone d'expansion des crues d'une surface de 3,5 Ha et d'un volume global de stockage de 27 000 m³.

Cette réalisation permettra de retrouver un exutoire naturel au Courant de la Motte et de faire face à un évènement d'occurrence centennale en matière de gestion des inondations et d'amélioration du fonctionnement des ouvrages d'épuration.

	Nombre d'ouvrages de ralentissement dynamique		Surfaces acquises ou faisant l'objet d'une servitude d'usage couvertes par des ZEC (ha)		Nombre de PAPI et assimilés dont la convention a été signée dans l'année		Surface en km ² couverte par les PAPI et assimilés...			
	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	... dont la convention a été signée dans l'année		... dont la convention a été signée depuis le début du X ^{ème} Programme	
2013	5	2	6,51	2	1	1	662	662	662	662
2014	10	3	10,20	3	0	2	0	1 589	662	1 324
2015	25	2	2,93	2	4	2	8 548	2 090	9 210	10 534
2016		2		2						
2017		2		2						
2018		2		2						
TOTAL	40	13	19,64	13	5	5	9 210	4 341		

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS



LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

LA PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES

➤ Les participations financières accordées en 2015

Type d'interventions	Données en M€	
	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	1,215	0,646
Etudes	0,218	0,127
Autres :	0,602	0,466
Acquisition foncière*	-0,001	-0,001
Actions de communication	0,005	0,003
Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,174	0,174
Animation	0,265	0,193
Procédure de périmètre de protection	0,159	0,096
TOTAL	2,035	1,238

* Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

L'ACTION EN BREF

30 forages aménagés

0,7 Ha acquis

0,5 Ha reboisés

Parmi les opérations financées par l'Agence en 2015 figurent notamment :

- ▶ 13 opérations concernant des travaux prescrits dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, qui ont permis l'aménagement de 30 forages,
- ▶ 9 opérations concernant la révision ou la mise en place de périmètres de protection des captages,
- ▶ 1 opération d'acquisition foncière portant sur une superficie de 0,7 Ha.



Périmètre de protection rapprochée d'un captage

Crédit photo : SAFEGE

EXEMPLE D'ACTION AIDÉE EN 2015

Travaux de protection du champ captant de Salomé (59)

Le champ captant de Salomé regroupe 17 captages, dont le volume de prélèvement journalier total autorisé par déclaration d'utilité publique est de 14 000 m³.

Afin de préserver la qualité de l'eau obtenue sur ce site, l'Agence a accordé une aide de 0,355 M€ pour la réalisation de 0,507 M€ de travaux prescrits par arrêté inter-préfectoral.

Ces travaux consistent notamment en la pose de clôtures, l'installation de systèmes anti-intrusion dans chaque chambre de captage, et la mise aux normes de l'assainissement du local de la station avec le raccordement au réseau collectif et la réalisation d'une station de refoulement.

Une surface de 0,5 Ha a également fait l'objet d'un reboisement.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU - PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Les opérations de protection des eaux souterraines en chiffres

COB 2013-2018

Captages bénéficiant de mesures agro-environnementales (MAE) ou programme spécifique

Nombre de captages prioritaires "SDAGE" pour lesquels au moins une demande de MAE ou programme spécifique découlant du programme d'actions a été aidée chaque année (en cumul pluriannuel)

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
48	52	60	68	72	80

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
45	45	56			

Concernant les nouvelles procédures de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) réalisées, la différence par rapport à l'objectif s'explique par la longueur des procédures de DUP. A ce jour, il y a 78 captages en cours de protection grâce aux aides de l'Agence, dont 25 pour lesquels l'enquête administrative s'est achevée en 2015, et dont 10 pour lesquels cette enquête s'est terminée en 2014. Aussi, ces 35 captages devraient obtenir leur DUP prochainement. Pour les captages dont l'enquête administrative est antérieure à 2014, certaines procédures sont bloquées, d'autres seront à relancer en raison de rapport d'expert devenus caduques du fait du temps écoulé, et certains captages pourraient être finalement abandonnés. La cible de cet indicateur sera revue en fonction du nombre de captages restant à protéger compte tenu de l'abandon de certains d'entre eux ainsi que des évolutions réglementaires.

COB 2013-2018

Captages prioritaires avec programme d'action

Nombre de captages prioritaires au titre du SDAGE aidés par l'Agence de l'Eau pour l'élaboration ou la mise en oeuvre d'un "programme d'actions" validé ou non par un arrêté préfectoral (en cumul pluriannuel)

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
62	66	70	75	80	85

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
60	62	66			

COB 2013-2018

Protection des points de captage : les nouvelles procédures de DUP

Nombre de nouvelles procédures de DUP (en cumul pluriannuel)

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	25	42	59	76	93

Réalisation

2013	2014	2015	2016	2017	2018
4	11	13			

Volumes prélevés en millions de m³ : hors alimentation des canaux

		2012	2013	2014 (estimation)	2015	2016	2017
Eaux de surface	Collectivités et établissements raccordés	26,37	23,07	21,81			
	Agriculture	0,83	0,38	0,80			
	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	103,02	89,67	84,41			
	Refroidissement industriel (hors raccordés)	2,05	3,87	1,93			
Eaux souterraines	Collectivités et établissements raccordés	291,06	294,66	282,55			
	Agriculture	24,62	28,09	26,55			
	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	76,49	76,21	78,30			
	Refroidissement industriel (hors raccordés)	0,16	0,11	0,01			
Total	Collectivités et établissements raccordés	317,43	317,73	304,36	0,00	0,00	0,00
	Agriculture	25,45	28,47	27,35	0,00	0,00	0,00
	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	179,51	165,88	162,71	0,00	0,00	0,00
	Refroidissement industriel (hors raccordés)	2,21	3,98	1,94	0,00	0,00	0,00
TOTAL		524,60	516,06	496,36	0,00	0,00	0,00

Volumes facturés en millions de m³ :

	2013	2014	2015 (estimation)	2016	2017	2018
Collectivités et établissements raccordés	178	179	177			